

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix et le dix huit décembre à dix heures, les Membres du Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.LEFEBVRE Alain, Maire.

Présents : Mrs LEFEBVRE, DESPLANCHES, DANE, VAN DER LINDEN, JEGO, JOLLY, NOUMEDOR, Mmes. MOREAU. VAN DEN DRIESSCH.

Absents excusés non représentés : Mme BONTOUR. Mr JUILLET

Monsieur JEGO a été nommé secrétaire de séance.

Date de convocation : 08 décembre 2010

date d'affichage : 20 décembre 2010

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Avant de commencer la séance, Monsieur LEFEBVRE demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur BONTOUR Michel, décédé le 15 décembre, rappelant qu'il a été Maire de la commune de 1973 à 1989.

Lecture de la dernière séance en date du 18 novembre 2010, à l'unanimité des Membres présents, celle-ci est acceptée.

**1) CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNE
DEFINISSANT LES CONDITIONS D'INTERVENTIONS, VIABILITE HIVERNALE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une réunion entre les communes et le Département, relative à l'organisation de la viabilité hivernale, dans laquelle il a été exposé ce qui suit.

L'organisation de la viabilité hivernale assurée par le Département, sur le réseau départemental privilégie les interventions sur les itinéraires structurants du Département. Ceux-ci bénéficient de l'engagement de tous les moyens matériels et humains jusqu'à ce que les fonctions de déplacement sur ce réseau prioritaire soient assurées dans des conditions de sécurité optimales.

Une partie du réseau restant, identifié comme réseau de désenclavement, permet l'accès des communes au réseau rendu praticable. Les services du Département traitent le réseau de désenclavement dès lors que le réseau prioritaire est circulaire. Les délais, parfois longs, pénalisent ainsi ce service attendu par les habitants concernés.

Suite à l'engagement de la commune au titre du déneigement du réseau de désenclavement, le Département lui fournira chaque année, une quantité de sel, tel que définie dans la convention annexée à la présente.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité des Membres présents :

DONNE un avis favorable à la convention telle qu'elle est établie.

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec le Département.

**EN PERIODE D'ENNEIGEMENT LE DESENCLAVEMENT DE NOS VILLAGES
VERS LA N4 OU PROVINS DOIT SE FAIRE EN PASSANT PAR VILLIERS SAINT
GEORGES.**

2) INDEMNISATION VERSEE DANS LE CADRE DE LA VIABILITE HIVERNALE

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il est fait appel aux agriculteurs possédant le matériel adéquat pour passer la lame de déneigement et qu'il convient à ce titre de les indemniser.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents **DECIDE** :
Le versement d'une indemnité de 52,75 € TTC de l'heure aux agriculteurs.

3) POINT SUR LES COMMISSIONS

En raison des conditions météorologiques, certaines réunions ont été annulées.

Monsieur DANE James, délégué du SIESM, Madame MOREAU Isabelle, déléguée au SIVOS et Monsieur JEGO Fabrice, délégué RPI, rendent compte au conseil municipal de leur réunion.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe :

- qu'un avis de mise en consultation publique concernant le projet du plan particulier d'intervention (PPI) du centre nucléaire de production d'électricité de Nogent sur Seine aura lieu du lundi 20 décembre 2010 au 21 janvier 2011 inclus.

A cet effet un exemplaire du projet est consultable par les administrés, en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, ainsi qu'un registre d'observations sur lequel pourront être consignées vos remarques.

- qu'une enquête publique relative au projet de réalisation d'un parc de 9 éoliennes et 1 poste de livraison par la société SAS du parc éolien des Portes de Champagne, communes des Essarts le Vicomte et de La Forestière, du mardi 04 janvier 2011 au jeudi 03 février 2011

Pendant toute la durée d'enquête un exemplaire est disponible à la mairie des Essarts le Vicomte ainsi qu'à la Mairie de La Forestière.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

Mairie les Essarts le Vicomte le 04/01/2011 de 10h à 12h, le 13/01/2011 de 13h30 à 15h30, le 19/01/2011 de 14h à 16h, le 22/01/2011 de 10h à 13h et le 03/02/2011 de 13h30 à 15h30.

Mairie de La Forestière le 04/01/2011 de 13h30 à 15h30, le 13/01/2011 de 10h à 12h, le 19/01/2011 de 16h à 18h30, le 03/02/2011 de 10h à 12h.

Possibilité d'adresser également vos remarques par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, pendant la durée de l'enquête, uniquement, à la Mairie des Essarts le Vicomte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

La parole est donnée ensuite au public présent afin de pouvoir échanger avec le conseil municipal concernant les projets éolien de l'Aube et de carrière à Louan, l'amélioration du réseau Internet et la mise en place d'une fête de la musique.

Vu par Nous, LEFEBVRE Alain, Maire de la Commune de Louan Villegruis Fontaine pour être affiché le 20 décembre 2010 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire,
Alain LEFEBVRE